



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/2  
26 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Troisième session

Recife, 15-26 novembre 1999

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

PROGRAMME ET BUDGET POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2000-2001

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	3
II. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE . . . . .	5 - 14	4
III. TABLEAUX ET DIAGRAMME RÉCAPITULATIFS . . . . .		7
Tableau 1. Prévisions de dépenses par programme . . . . .		7
Tableau 2. Prévisions de dépenses par objet de dépense . . . . .		8
Tableau 3. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention . . . . .		9
Diagramme 1. Projet d'effectifs de base de la Convention pour 2000-2001 . . . . .		10
IV. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000-2001 . . . . .	15 - 54	11
A. Organes directeurs . . . . .	15 - 19	11
B. Direction exécutive et administrative . . . . .	20 - 22	12
C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires . . . . .	23 - 31	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Facilitation de l'application et de la coordination . . . . .	32 - 35	16
E. Relations extérieures et information . . . . .	36 - 44	18
F. Administration et finances . . . . .	45 - 50	21
G. Mécanisme mondial . . . . .	51	23
H. Autres postes de dépenses . . . . .	52 - 53	24
I. Contribution du pays d'accueil . . . . .	54	24
V. IMPRÉVUS . . . . .	55 - 56	24
Annexe Programme et budget du Mécanisme mondial . . . . .		26

## I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 6/COP.2, la Conférence des Parties a, à sa deuxième session, approuvé le budget de base de la Convention pour 1999 d'un montant de 6 100 000 dollars des États-Unis, y compris les frais généraux devant être payés à l'Organisation des Nations Unies au titre de son appui administratif et une réserve de trésorerie. Par cette décision, la Conférence des Parties a aussi :

a) pris note des contributions du Gouvernement allemand, d'un montant de 546 400 dollars des États-Unis, venant en déduction des dépenses;

b) approuvé la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale pour recevoir la contribution annuelle spéciale de 1 million de DM du Gouvernement allemand;

c) approuvé le tableau des effectifs du secrétariat figurant dans le budget de base pour 1999, c'est-à-dire 21 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agents des services généraux;

d) prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa troisième session sur l'exécution par le secrétariat du budget pour 1999;

e) prié en outre le Secrétaire exécutif de lui soumettre à sa troisième session un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, qui devrait inclure une provision pour imprévus correspondant au financement des dépenses relatives aux services de conférence au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas prévoir de ressources pour le financement de ces services au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal considéré; au paragraphe 3 de la décision 3/COP.2, l'Assemblée générale avait été engagée à financer ces dépenses;

f) pris note des prévisions de dépenses soumises par le Secrétaire exécutif au sujet du Fonds supplémentaire et Fonds spécial de la Convention, et demandé au Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa troisième session sur la situation des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière.

2. En ce qui concerne le programme de travail de conférences, la Conférence des Parties a, par sa décision 2/COP.2, décidé d'inscrire un certain nombre de points précis à l'ordre du jour de sa quatrième et, si nécessaire, à celui de sa cinquième session.

3. Compte tenu des décisions susmentionnées, le Secrétaire exécutif présente donc dans le présent document, pour examen par la Conférence des Parties, un projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001. On trouvera dans le document ICCD/COP(3)/2/Add.1 des renseignements sur les prévisions de dépenses au titre du Fonds supplémentaire et Fonds spécial de la Convention pour le prochain exercice biennal.

4. Le rapport sur l'exécution du budget de la Convention pour 1999 sera publié sous la cote ICCD/COP(3)/4 à une date ultérieure, de manière qu'il contienne les renseignements financiers les plus récents possibles.

## II. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

5. En ce qui concerne le budget de base, le montant total des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001, y compris les dépenses d'appui au programme mais compte non tenu des dépenses éventuelles relatives aux services de conférence, est estimé à 20 392 600 dollars des États-Unis (8 631 100 dollars É.-U. pour 2000 et 11 760 900 dollars É.-U. pour 2001), soit une croissance de 35 % pour chaque année de l'exercice au titre des programmes du secrétariat de la Convention et de 66,8 % en l'an 2000 et 41,4 % en 2001 au titre du bureau du Mécanisme mondial.

6. Pour le programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 les hausses visent à faire face aux besoins croissants en matière de facilitation de l'application de la Convention suite aux sollicitations émanant de Parties touchées, particulièrement en Afrique. Les principales activités du programme visent à donner suite aux décisions 11/COP.1, 2/COP.2 et 5/COP.2 de la Conférence des Parties soulignant qu'il fallait aider à la préparation des rapports nationaux et à l'établissement des rapports pour les quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties. Le projet de programme facilite par ailleurs l'accélération de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et l'appui aux pays d'Europe centrale et orientale au fur et à mesure qu'ils deviennent Parties à la Convention, en application de la décision 9/COP.2. Il tient également compte de l'effort accru demandé au secrétariat pour répondre avec efficacité aux besoins de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, en particulier le Comité de la science et de la technologie (CST). La mise en oeuvre effective de la Convention exige un renforcement de la coordination des orientations et de la coopération avec d'autres conventions, organismes des Nations Unies et organisations internationales. Les deux grandes lignes de force du programme et budget sont les suivants :

a) Il facilitera l'établissement des rapports nationaux sur l'application de la Convention en l'an 2000 dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes. En 2001, une assistance pourra être accordée sur demande pour la mise à jour des rapports de 1999 des Parties touchées dans la région de l'Afrique. L'accent principal sera mis sur la facilitation de l'établissement des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, sur demande des Parties touchées. Une attention particulière sera attachée à l'accélération du processus d'adoption et de mise en oeuvre de programmes régionaux et à la coopération interrégionale, conformément à la décision 9/COP.2.

b) Il tient compte des décisions prises aux première et deuxième sessions de la Conférence des Parties au sujet du programme de travail du CST. À sa troisième session, la Conférence des Parties sera saisie d'un rapport sur la première étape du recensement des réseaux, institutions, organismes et organes existants et compétents prêts à participer à un réseau de soutien à l'application de la Convention. Le programme proposé recommandera à la troisième session d'envisager une deuxième étape du recensement.

Il prévoit aussi la poursuite des activités relatives aux connaissances traditionnelles et aux systèmes d'alerte précoce, ces derniers constituant la question prioritaire à étudier par le CST à sa troisième session (décision 12/COP.2).

7. Le projet de programme et budget vise aussi à renforcer la capacité administrative du secrétariat à répondre avec efficacité aux demandes des Parties. Les propositions qu'il contient en vue d'améliorer les capacités du secrétariat en matière de gestion et d'information concernent :

a) Les ressources nécessaires à la mise en place et la maintenance, à Bonn, du système intégré de gestion (SIG), système adapté aux besoins des Nations Unies en matière de ressources humaines et de finances;

b) Les ressources destinées au renforcement de l'aptitude du secrétariat à élaborer et diffuser des informations aux participants clefs au processus de la Convention et à permettre le maintien régulier et en temps voulu des bases de données actuelles et du site Web de la Convention, ainsi qu'à mettre au point les dispositifs électroniques pour chaque programme régional; et

c) Les ressources destinées à la formation du personnel et à l'amélioration de ses compétences, y compris dans les langues de travail des Nations Unies, en matière d'utilisation du SIG et autres systèmes informatiques, tout comme en gestion et autres aptitudes professionnelles.

8. En ce qui concerne la structure du programme, un seul changement mineur est proposé : l'incorporation de l'appui aux systèmes d'information à l'unité des relations extérieures et de l'information. Cette mesure a pour but de renforcer les capacités du secrétariat dans le domaine de la coordination des politiques et de la coopération avec d'autres conventions, organismes des Nations Unies et organisations internationales.

9. Le programme et le budget de base sont présentés dans le corps principal du document. Un récapitulatif de l'ensemble des dépenses à financer par le budget de base pour le prochain exercice biennal est indiqué par programme dans le tableau 1 et par objet de dépense dans le tableau 2. Le tableau 3 récapitule le nombre total des postes nécessaires pour la Convention, et le diagramme 1 présente les effectifs de base proposés pour 2000 et pour 2001. Ensuite, les programmes et les prévisions budgétaires de base nécessaires à chaque programme pour le même exercice sont présentés avant que chaque programme ne soit abordé, leur présentation étant précédée d'un tableau récapitulatif indiquant les ressources nécessaires (nettes des dépenses d'appui au programme) pour ce programme, par objet de dépense. De même un résumé des effectifs nécessaires est indiqué pour chaque programme.

10. En outre, le projet de budget prévoit des ressources pour imprévus en ce qui concerne le coût des services de conférence pour chaque année de l'exercice biennal 2000-2001. Les projets de budget relatifs aux quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle ces sessions seraient accueillies par des Parties, en dehors de Bonn. Si tel n'était pas le cas et si par ailleurs l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies décidait de ne plus financer les services

de conférence pour les sessions de la Conférence des Parties, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires pour cet objet de dépense, comme il est indiqué au chapitre IV du présent document intitulé "Imprévu". La demande adressée à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle fournisse des services de conférence aux quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties est présentée dans le rapport du Secrétaire général à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale sur les résultats de la deuxième session.

11. Les estimations présentées dans le présent document sont fondées sur les coûts salariaux types en vigueur à Bonn (les dépenses communes de personnel étant fondées sur les dépenses effectives de la Convention), et sur le taux de change retenu par les Nations Unies soit 1,76 DM pour 1 dollar. Ce taux sera ajusté, le moment venu, selon que de besoin, dans les prévisions révisées qui seront présentées à la Conférence des États parties à sa quatrième session.

12. Comme il a été indiqué au paragraphe 3 plus haut, les informations relatives aux activités prévues et aux prévisions de dépenses du prochain exercice biennal devant être financées au titre du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial sont présentées dans le document ICCD/COP(3)/2/Add.1.

13. Outre les deux fonds susmentionnés, un troisième fonds d'affectation spéciale (Fonds de Bonn) a été créé selon les conditions exposées dans l'offre du Gouvernement allemand d'accueillir le secrétariat. L'Allemagne versera une contribution de 1 million de DM pour les manifestations organisées par le secrétariat au titre de la Convention. Les modalités d'utilisation de ce fonds sont mises au point et étudiées avec le Gouvernement allemand.

14. Le départ du secrétariat de Genève et son installation à Bonn à la fin du mois de janvier 1999 ont été facilités par l'appui généreux et la coopération du Gouvernement allemand, avec le concours des secrétariats des Volontaires des Nations Unies (VNU) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le fait que 19 membres du personnel de la Convention aient décidé d'accompagner le secrétariat a aussi joué un rôle majeur pour assurer un degré de continuité adéquat dans les services offerts à la Conférence des Parties et au processus de la Convention. Tous les postes budgétaires de base restants sont maintenant pourvus ou occupés.

### III. TABLEAUX ET DIAGRAMME RÉCAPITULATIFS

**Tableau 1. Prévisions de dépenses par programme**  
**Fonds général (budget de base)**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

<b>Programmes</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total (2000-2001)</b>
<b>Programmes de la Convention</b>			
Organes directeurs	55,0	55,0	110,0
Direction exécutive et administration	816,9	871,0	1 687,9
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires	801,1	1 633,5	2 434,6
Facilitation de l'application et de la coordination	1 929,6	2 771,0	4 700,6
Relations extérieures et information	516,1	673,3	1 189,4
Administration et finances	1 566,1	1 676,2	3 242,3
<b>Total partiel, programmes du secrétariat de la Convention</b>	<b>5 684,8</b>	<b>7 680,0</b>	<b>13 364,8</b>
Mécanisme mondial	1 750,0	2 500,0	4 250,0
<b>Total, programmes</b>	<b>7 434,8</b>	<b>10 180,0</b>	<b>17 614,8</b>
Frais généraux	966,5	1 323,4	2 289,9
Réserve de trésorerie	229,8 <sup>1/</sup>	257,5 <sup>2/</sup>	487,3
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>8 631,1</b>	<b>11 760,9</b>	<b>20 392,0</b>
<b>À déduire</b>			
Contribution du pays d'accueil	568,2	568,2	1 136,4
<b>Montant net</b>	<b>8 062,9</b>	<b>11 192,7</b>	<b>19 255,6</b>

<sup>1/</sup> Réserve de trésorerie pour 2000 : 697,3 - 467,5 (report de 1999) = 229,8.

<sup>2/</sup> Réserve de trésorerie pour 2001 : 954,8 - 697,5 (report de 2000) = 257,5.

**Tableau 2. Prévisions de dépenses par objet de dépense  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

<b>Objet de dépenses</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total (2000-2001)</b>
Dépenses de personnel	3 922,7	4 558,4	8 481,1
Consultants et experts	383,0	841,3	1 224,3
Frais de voyage des représentants et des participants aux réunions	25,0	25,0	50,0
Voyages officiels du personnel	416,6	575,2	991,8
Services contractuels	20,0	70,0	90,0
Dépenses générales de fonctionnement	308,5	308,0	616,5
Frais de représentation	19,0	20,0	39,0
Fournitures et accessoires	60,0	100,0	160,0
Achat d'équipements	120,0	100,0	220,0
Dons et contributions (programmes de la Convention)	150,0	732,1	882,1
Contributions aux services communs	260,0	350,0	610,0
<b>Total partiel, programmes du secrétariat de la Convention</b>	<b>5 684,8</b>	<b>7 680,0</b>	<b>13 364,8</b>
Dons et contributions (pour le Mécanisme mondial)	1 750,0	2 500,0	4 250,0
<b>Total, programmes</b>	<b>7 434,8</b>	<b>10 180,0</b>	<b>17 614,8</b>
Frais généraux	966,5	1 323,4	2 289,9
Réserve de trésorerie	229,8 <sup>1/</sup>	257,5 <sup>2/</sup>	487,3
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>8 631,1</b>	<b>11 760,9</b>	<b>20 392,0</b>
<b>À déduire</b>			
Contribution du pays d'accueil	568,2	568,2	1 136,4
<b>Montant net</b>	<b>8 062,9</b>	<b>11 192,7</b>	<b>19 255,6</b>

<sup>1/</sup> Réserve de trésorerie pour 2000 : 697,3 - 467,5 (report de 1999) = 229,8.

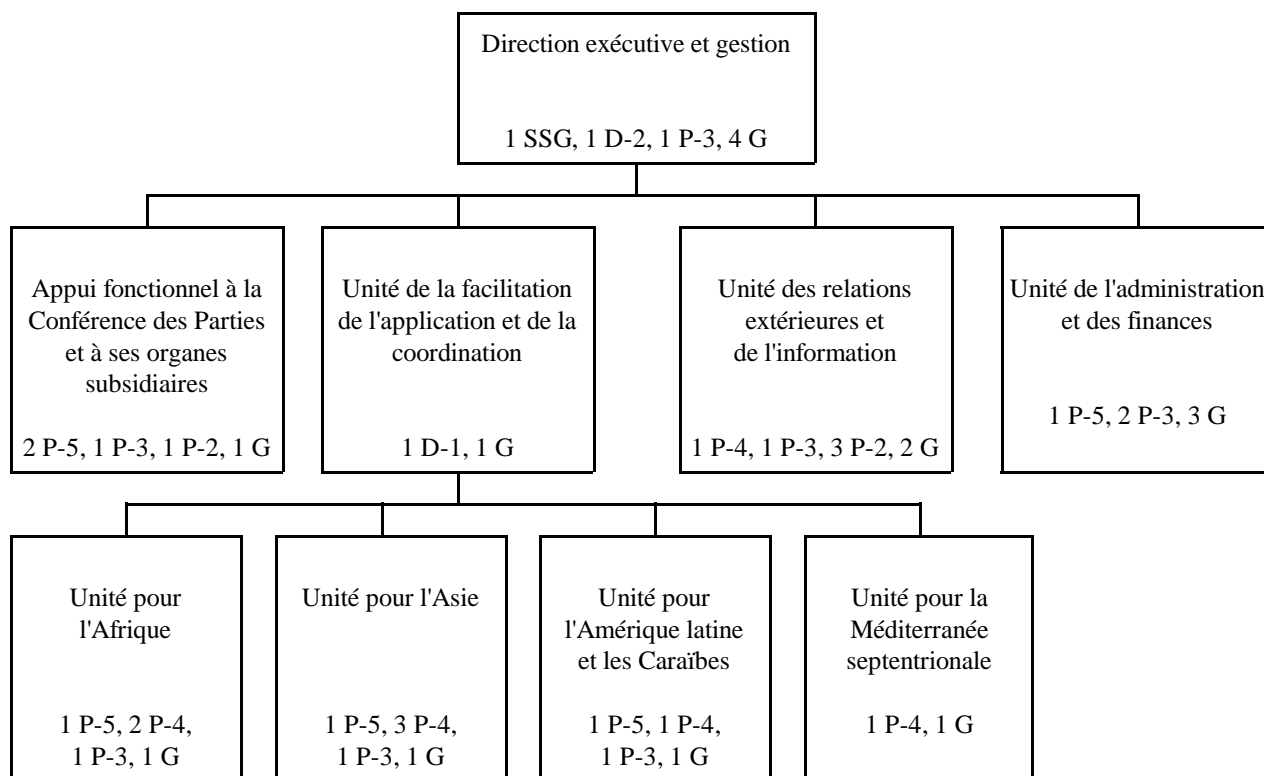
<sup>2/</sup> Réserve de trésorerie pour 2001 : 954,8 - 697,5 (report de 2000) = 257,5.



**Tableau 3. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention**

	2000	2001
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SSG	1	1
D-2	1	1
D-1	1	1
P-5	6	6
P-4	5	8
P-3	8	8
P-2	3	4
<b>Total partiel, A</b>	<b>25</b>	<b>29</b>
B. Agents des services généraux	13	15
<b>Total (A + B)</b>	<b>38</b>	<b>44</b>

**Diagramme 1. Projet d'effectifs de base de la Convention pour 2000-2001 <sup>1/</sup>**



<sup>1/</sup> Sur les 44 postes, six ne seront pourvus qu'en 2001.

IV. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000-2001

A. Organes directeurs

**Tableau 4. Prévisions de dépenses pour les organes directeurs  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

<b>Objet de dépense</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total</b>
Voyages officiels du personnel	40,0	40,0	80,0
Frais de représentation	15,0	15,0	30,0
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>55,0</b>	<b>55,0</b>	<b>110,0</b>

15. La Conférence des Parties continuera d'examiner des points "permanents" et "choisis", notamment au sujet des progrès accomplis dans l'application de la Convention et des mesures nouvelles destinées à favoriser l'avancement des travaux. La Conférence des Parties (décision 2/COP.2) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quatrième session et, si nécessaire, à celui de sa cinquième session, les points suivants : a) examen des rapports des pays Parties touchés appartenant à des régions autres que l'Afrique et b) examen du rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution des programmes d'action sous-régionaux et régionaux dans d'autres régions que l'Afrique. La cinquième session souhaitera peut-être de nouveau examiner les activités relatives à l'application de la Convention dans la région de l'Afrique.

16. Comme indiqué au paragraphe 10 plus haut, les prévisions de dépenses relatives aux services de conférence pour les quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties sont indiquées sous la rubrique "imprévus" dans le chapitre V du présent document, la décision 6/COP.2 ayant prié le Secrétaire exécutif d'inclure une provision pour imprévus correspondant au financement des dépenses relatives aux services de conférence au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas prévoir de ressources pour le financement de ces services au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les sommes correspondantes ne sont toutefois pas incluses, à l'étape actuelle, dans le montant total des prévisions présentées aux tableaux 1 et 2.

17. Le Bureau conseillera le secrétariat dans l'application des décisions prises par la Conférence des Parties à ses troisième et quatrième sessions et il apportera son concours à la préparation des quatrième et cinquième sessions. Il est envisagé que le Bureau se réunisse deux fois par an.

18. Les prévisions de dépenses relatives à ce programme, présentées au tableau 4, ont trait aux frais de voyage des membres du personnel du secrétariat appelés à assurer le service technique des sessions de la Conférence des Parties, ainsi qu'aux frais de représentation engagés à l'occasion des sessions de la Conférence et des réunions du Bureau.

19. Les frais de voyage des représentants des pays en développement qui participent à la Conférence des Parties ainsi qu'au Bureau sont imputés sur le Fonds spécial pour la participation.

B. Direction exécutive et administration

**Tableau 5. Prévisions de dépenses pour la direction exécutive et l'administration  
(en milliers de dollars É.-U.)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	662,9	662,9	1 325,8
Voyages officiels du personnel	150,0	203,1	353,1
Frais de représentation	4,0	5,0	9,0
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>819,9</b>	<b>871,0</b>	<b>1 687,9</b>

**Tableau 6. Effectifs nécessaires pour la direction exécutive et l'administration**

	2000	2001
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Chef (SSG)	1	1
D-2	1	1
D-1	-	-
P-3	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
B. Agents des services généraux	4	4
<b>Total (A + B)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

20. Le programme pour la direction exécutive et l'administration prévoit le renforcement de la gestion d'ensemble, la formulation de stratégies, la coordination des activités du secrétariat et la conduite de la planification du programme et du budget, ainsi que l'appui à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires. Il fixe aussi les orientations pour le renforcement de la coopération avec les Nations Unies, d'autres organismes internationaux et la communauté des organisations non gouvernementales (ONG).

21. Il est proposé que le Secrétaire exécutif soit secondé par un adjoint de la classe D-2. Son bureau comprendrait en outre un assistant de la classe P-3 et quatre agents des services généraux : les secrétaires du Secrétaire exécutif et de son adjoint, un commis à l'enregistrement et un planton. Les postes de Secrétaire exécutif adjoint et de planton sont de nouveaux postes qu'il est proposé de créer en 2000. Le reclassement du poste de

Secrétaire exécutif adjoint à la classe D-2 correspond aux tâches exigeantes qui sont les siennes lorsqu'il seconde et conseille le Secrétaire exécutif, en particulier sur les autres façons et moyens de promouvoir activement une facilitation prompte et efficace de l'application de la Convention. Ces tâches impliquent une coopération étroite avec les Parties touchées, les Parties qui sont des pays en développement, les autres conventions internationales traitant du développement durable, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi que les ONG. Les postes de secrétaire de l'Adjoint et de planton sont nécessaires au fonctionnement ordonné et efficace de la direction exécutive et de l'administration.

22. Outre les dépenses relatives au personnel, les prévisions de dépenses pour le programme comprennent les frais de voyages officiels du personnel et les frais de représentation engagés lors d'autres réunions touchant la Convention. L'augmentation des dépenses au titre des voyages tient aux efforts pour améliorer la coopération et les contacts avec toutes les Parties, d'autres conventions internationales, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi les ONG.

C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties  
et à ses organes subsidiaires

**Tableau 7. Prévisions de dépenses pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires (en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	2000	2001	Total (2000-2001)
Dépenses relatives au personnel	506,1	606,4	1 112,5
Consultants et experts	125,0	350,0	475,0
Voyages des représentants et des participants aux réunions	25,0	25,0	50,0
Voyages officiels du personnel	50,0	100,0	150,0
Services contractuels	20,0	70,0	90,0
Dons et contributions (recensement et évaluation)	75,0	482,1	557,1
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>801,1</b>	<b>1 633,5</b>	<b>2 434,6</b>

**Tableau 8. Effectifs nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires**

<b>Objet de dépense</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-5	2	2
P-3	1	1
P-2	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
B. Agents des services généraux	1	1
<b>Total (A + B)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

23. Le secrétariat renforcera son appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires et, généralement parlant, il :

a) Fournira un appui organisationnel pour les réunions des organes, y compris la préparation et le contrôle des documents;

b) Fournira un appui fonctionnel aux programmes de travail et aux sessions du Comité de la science et de la technologie, y compris les éventuels groupes spéciaux;

c) Coopérera avec l'organisation qui accueillera le Mécanisme mondial;

d) Fournira, d'une manière plus générale, un appui à la Conférence des Parties pour ce qui est des fonctions incombant à celle-ci en vertu de l'article 21 de la Convention; et

e) Fournira à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires les avis juridiques dont ils pourront avoir besoin.

24. Le secrétariat prendra les dispositions logistiques voulues et assurera le service des séances et de la documentation pour les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et il rassemblera et transmettra les rapports que lui auront soumis les Parties et les organisations.

25. Conformément au mandat du Comité de la science et de la technologie énoncé dans la décision 15/COP.1 et à son programme de travail présenté dans la décision 12/COP.2, les tâches du secrétariat seront, généralement parlant, les suivantes :

a) Préparer et organiser les réunions du Comité de la science et de la technologie et fournir les services nécessaires au Comité et aux groupes spéciaux qui pourront être créés;

b) Superviser la préparation des études et rapports que pourra demander le Comité;

c) Superviser les activités qui seront éventuellement menées entre les sessions pour aider le Comité;

d) Tenir et actualiser le fichier d'experts indépendants; et

e) Aider le Comité dans ses relations avec la communauté scientifique et entretenir les contacts nécessaires avec les institutions gouvernementales et intergouvernementales compétentes aux plans tant national qu'international.

26. Le projet de programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour la période biennale 2000-2001 portera sur les thèmes suivants :

a) Recensement et évaluation des réseaux existants;

b) Connaissances traditionnelles, pour lesquelles la Conférence des Parties a, à sa deuxième session (décision 14/COP.2), constitué un groupe spécial composé de dix experts;

c) Systèmes d'alerte précoce, dans leur acception la plus large, question qui pourra également être confiée à un groupe spécial;

d) Liaisons avec la communauté scientifique (par. 10 et 11 du mandat du CST), activité à laquelle le secrétariat apporte son aide en établissant à l'intention du Comité un inventaire des services et des renseignements fournis par les organisations nationales, internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes; et

e) Tenue du fichier d'experts.

27. Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention et de la décision 23/COP.1, la Conférence des Parties sera saisie du rapport du Comité de la science et de la technologie sur le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants disposés à s'inscrire dans un réseau d'appui à l'application de la Convention (ICCD/COP(3)/CST/4). Le projet de programme de travail prévoira la facilitation de la deuxième phase du recensement.

28. Une autre partie importante du programme de travail du Comité de la science et de la technologie portera sur les connaissances traditionnelles. À sa deuxième session (décision 14/COP.2), la Conférence des Parties a constitué un groupe spécial qui s'est fondé sur la synthèse des connaissances traditionnelles les plus importantes et les plus largement appliquées compilées par le secrétariat (ICCD/COP(3)/CST/2). Le projet de programme et de budget prévoit que le secrétariat facilitera et soutiendra les travaux du groupe spécial et du Comité de la science et de la technologie dans ce domaine important.

29. Par sa décision 12/COP.2, la Conférence des Parties a décidé que la question prioritaire à étudier par le Comité de la science et de la technologie à sa troisième session serait celle des systèmes d'alerte précoce, dans leur acception la plus large. La poursuite des travaux dans ce domaine

pourra également être confiée à un groupe spécial. Le projet de programme et de budget prévoit que seront facilités et soutenus les travaux du groupe spécial et du Comité de la science et de la technologie au sujet de cette question prioritaire. Il s'agira notamment de la planification des activités, de la coopération avec la communauté scientifique, de l'organisation de réunions, d'avis de consultants et de déplacements.

30. Enfin, des avis juridiques seront nécessaires compte tenu de la diversité des activités : arrangements découlant du lien institutionnel avec l'Organisation des Nations Unies; élaboration d'accords avec les gouvernements accueillant des réunions relatives à la Convention; questions relatives aux procédures pour régler des questions concernant la mise en oeuvre de la Convention (art. 27 de la Convention) et procédures de conciliation pour le règlement des différends (art. 28).

31. Il est proposé de maintenir pour le prochain exercice biennal les mêmes effectifs de base au titre de cette unité. Indépendamment des dépenses relatives au personnel, les ressources annuellement nécessaires devraient progresser en ce qui concerne l'assistance temporaire nécessaire pour : actualiser le fichier d'experts et renforcer la capacité de l'unité à exécuter les tâches accrues résultant du programme de travail du CST; les voyages des membres du Bureau du CST; les voyages du personnel afin, entre autres, de se rendre aux réunions des groupes spéciaux et autres organes scientifiques et en assurer le service; services de consultants et voyages d'experts spéciaux; services contractuels d'interprétation et de traduction pour les réunions relatives aux activités du CST; et contribution aux coûts de la deuxième phase du recensement et de l'évaluation des réseaux existants.

D. Facilitation de l'application et de la coordination

**Tableau 9. Prévisions de dépenses pour la facilitation de l'application et de la coordination (en milliers de dollars É.-U.)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	1 544,0	1 951,6	3 495,6
Consultants	190,0	413,3	603,3
Voyages officiels du personnel	120,6	156,1	276,7
Dons et contributions	75,0	250,0	325,0
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>1 929,6</b>	<b>2 771,0</b>	<b>4 700,6</b>



**Tableau 10. Effectifs nécessaires à la facilitation de l'application et de la coordination**

	2000	2001
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
D1	1	1
P5	3	3
P4	4	7
P3	3	3
P2	-	-
<b>Total partiel A</b>	<b>11</b>	<b>14</b>
B. Agents des services généraux	4	5
<b>Total (A + B)</b>	<b>15</b>	<b>19</b>

32. Le projet de programme de travail au titre de cette rubrique correspond aux activités définies par les Parties et qui consistent à :

a) Aider, sur demande, les Parties qui sont des pays en développement touchés à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention;

b) Aider la Conférence des Parties, en lui fournissant des informations et des analyses pour son examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention;

c) Promouvoir la coopération internationale et tirer le meilleur parti possible des synergies dans l'application de la Convention; et

d) Faire mieux connaître les aspects spécifiques de la Convention.

33. La période couverte par le projet de programme et de budget sera la première où toutes les régions auront préparé leurs rapports nationaux initiaux et seront encore engagées dans le processus de préparation de leurs programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et du début de leur mise en oeuvre. La facilitation de ces travaux dans toutes les régions, en particulier en Afrique, conformément à la décision 9/COP.2, exige un renforcement considérable de la capacité des services du secrétariat. Il faut aussi redoubler d'efforts pour accélérer la formulation et l'exécution des programmes prioritaires régionaux et interrégionaux par le recours à des services d'experts et des dons.

34. Les prévisions du budget de base prévoient le financement de 15 postes en l'an 2000 au titre du programme, y compris la création de deux postes d'administrateur de programme, de la classe D1 et P4. Dix-neuf postes sont proposés pour 2001, c'est-à-dire que seraient ajoutés trois postes d'administrateur de programme (P4) et un poste de secrétaire (G). Il est essentiel de disposer d'un coordonnateur principal de la classe D1 pour renforcer la capacité du secrétariat à faciliter l'application de la Convention : superviser l'unité, faciliter la coopération entre les annexes régionales aux niveaux national, sous-régional et régional; et développer des synergies entre les processus d'application des conventions correspondantes.

Il est proposé de créer un poste d'administrateur de programme de la classe P4 en l'an 2000 pour faciliter la préparation et l'application d'une nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en oeuvre au niveau régional (décision 11/COP.2) et d'appuyer l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale au processus de la Convention. En 2001, il est proposé de renforcer chacune des unités pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes par un administrateur de programme supplémentaire, de la classe P4, afin de faire face à la montée des demandes adressées au secrétariat en vue de recevoir une assistance fonctionnelle à la facilitation de la préparation des rapports nationaux et d'analyser les progrès accomplis dans l'application de la Convention. Un poste de secrétaire est nécessaire pour aider le coordonnateur.

35. Outre les dépenses de personnel susmentionnées, les prévisions annuelles de dépenses au titre du budget de base pour 2000-2001 en vue d'exécuter les activités du programme décrites sous la présente rubrique ont été présentées au tableau 9 ci-dessus. Les prévisions relatives aux frais de voyage portent sur les déplacements des fonctionnaires se rendant au siège et aux bureaux régionaux des organisations intergouvernementales concernées pour des réunions, des consultations et des activités de coordination. La hausse des prévisions de dépenses au titre des services d'experts et les crédits demandés pour l'octroi de dons tient directement à l'appui fonctionnel et financier aux Parties touchées qui demandent à recevoir une aide pour la préparation de leurs rapports nationaux et de leurs programmes d'action. Cet appui vise à faciliter les activités financées au titre du Fonds supplémentaire.

E. Relations extérieures et information

**Tableau 11. Prévision de dépenses pour les relations extérieures et l'information  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépenses	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	437,1	574,3	1 011,4
Consultants	43,0	53,0	96,0
Voyages officiels du personnel	36,0	46,0	82,0
<b>Total, prévision de dépenses</b>	<b>516,1</b>	<b>673,3</b>	<b>1 189,4</b>

**Tableau 12. Effectifs nécessaires pour les relations extérieures et l'information**

	2000	2001
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-4	1	1
P-3	1	1
P-2	2	3
<b>Total partiel A</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
B. Agent des services généraux	1	2
<b>Total (A + B)</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

36. Il faut développer les relations extérieures et l'information si l'on veut renforcer la coopération et les contacts entre les secrétariats et l'ensemble des Parties, en particulier avec les bailleurs de fonds. Dans les activités entreprises pendant la période biennale à venir l'accent sera également mis sur quatre secteurs principaux : coordination interinstitutions, coopération avec les organisations non gouvernementales, sensibilisation du public et services de bibliothèque et d'information.

*Coordination interinstitutions*

37. Le secrétariat continuera à conclure des accords pratiques et efficaces avec les organisations concernées. Il renforcera les relations avec les secrétariats des autres conventions pertinentes, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, les institutions financières internationales et les autres organisations intergouvernementales, dans un souci d'application efficace de la convention tout en évitant les doubles emplois. Il faudra que le secrétariat obtienne et répartisse des apports importants des institutions partenaires pertinentes. Conformément au mandat que lui a confié la Conférence des Parties, le secrétariat poursuivra l'élaboration de mémorandums de coopération avec ses partenaires. Il obtiendra autant de renseignements utiles que possible en puisant aux sources ordinaires (rapports, etc.) des institutions concernées, en participant aux réunions de leurs organes directeurs et en prenant les mesures de suivi voulues.

38. En outre, il sera créé un mécanisme régulier de consultations afin de maintenir le niveau voulu de coordination et de suivi au sujet du programme de travail commun avec les institutions partenaires clefs qui participent à l'application de la convention, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les changements climatiques et la Convention de RAMSAR relative aux zones humides, afin de :

- a) Faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience;
- b) Étudier la possibilité de recommander des procédures pour harmoniser les éventuels accords de coopération;
- c) Coordonner les travaux respectifs dans le cadre des programmes d'action.

39. Il faut attacher une attention particulière au renforcement de la collaboration avec les secrétariats des conventions mentionnées au paragraphe précédent, surtout dans le domaine de la gestion de l'information. Conformément aux recommandations adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dix-neuvième session extraordinaire, le secrétariat de la Convention entend mettre tout spécialement l'accent sur la coopération avec

ses homologues afin d'accroître la capacité mondiale d'information, condition jugée indispensable à la promotion intégrée d'un développement durable.

*Coopération avec les organisations non gouvernementales*

40. La participation des organisations non gouvernementales est indispensable au succès de l'application de la convention. Le programme vise à continuer d'assurer la participation efficace de la communauté des ONG à tous les niveaux et dans tous les domaines d'application de la convention.

*Sensibilisation du public*

41. En ce qui concerne la sensibilisation du public, et pour appuyer la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention, le secrétariat continuera de faciliter la communication avec les Parties, ainsi qu'entre elles, pour lutter contre la désertification. Il continuera de renforcer son programme d'information, de lancer de nouvelles activités de sensibilisation et, sur demande, de fournir un appui aux pays Parties touchés pour la diffusion d'information au niveau local au profit de la pleine application de la convention.

*Services d'information et de bibliothèque*

42. Le secrétariat fera office d'intermédiaire et de centre pour la communication d'information aux partenaires. La bibliothèque de la Convention, lorsqu'elle sera dotée de ses effectifs, travaillera étroitement avec les autres organisations partenaires pour la mise à disposition de matériels de référence.

43. Ce programme sera exécuté par l'Unité des relations extérieures et de l'information qui comprendra un P-4, un P-3, deux P-2 et un agent des services généraux en l'an 2000. Seront donc venus s'ajouter un poste de P-3 pour la gestion des systèmes d'information en l'an 2000, un poste de P-2 (bibliothécaire) et un poste d'agent des services généraux (assistant pour le réseau local (RL)) en 2001. Les postes du responsable des systèmes d'information et de l'assistant pour le RL sont aujourd'hui financés par des contributions volontaires. Cependant, vu les fonctions permanentes de base assurées par le personnel spécialiste des technologies de l'information, il est proposé d'inscrire ces postes au budget de base. Il faut aussi disposer d'un bibliothécaire chargé d'organiser et de mettre à disposition les matériels de référence (les documents et les publications) et sur lequel fonder le programme de sensibilisation du public. Il est également proposé d'inscrire ce poste au budget de base, le service d'information étant l'une des fonctions clefs de secrétariat.

44. Outre les dépenses relatives au personnel, les autres dépenses annuelles de base prévues ont trait aux services de consultants qui peuvent s'avérer nécessaires, notamment pour rassembler des renseignements et préparer des rapports d'évaluation et des articles de presse, ainsi qu'aux frais de voyage du personnel chargé de tenir des consultations avec les organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions, et d'autres organisations, et de participer à leurs réunions.

F. Administration et finances

**Tableau 13. Prévission de dépenses pour l'administration et les finances  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

<b>Objet de dépenses</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total</b>
Dépenses relatives au personnel	772,6	763,2	1 535,8
Services de consultants	25,0	25,0	50,0
Voyages officiels du personnel	20,0	30,0	50,0
Dépenses générales de fonctionnement	308,5	308,0	616,5
Fournitures et accessoires	60,0	100,0	160,0
Équipement et mobilier	120,0	100,0	220,0
Contributions aux services communs	260,0	350,0	610,0
<b>Total, prévission de dépenses</b>	<b>1 566,1</b>	<b>1 676,2</b>	<b>3 242,3</b>

**Tableau 14. Effectifs nécessaires pour l'administration et les finances**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-5	1	1
P-3	2	2
<b>Total partiel, A</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
B. Agents des services généraux	3	3
<b>Total (A + B)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

45. L'objectif de ce programme est de fournir en temps voulu au programme de travail de la Conférence des Parties et à son secrétariat un appui adéquat en matière de personnel, de finances et de services généraux.

46. Par sa décision 3/COP.1, la Conférence des Parties a, entre autres, accepté l'offre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tendant à ce que l'ONU prenne les dispositions administratives voulues et fournisse les services d'appui nécessaires pour le fonctionnement du secrétariat. En vertu de cette décision, des dispositions détaillées ont été élaborées selon lesquelles le secrétariat bénéficiera d'une large délégation de pouvoir administratif et financier de l'ONU. En ce qui concerne les questions intéressant le personnel, les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au transfert et à la cessation de service du personnel de la Convention sont prises par le Secrétaire exécutif et appliquées par le Département de l'administration et de la gestion de l'ONU. En ce qui concerne les questions financières, la procédure budgétaire est du ressort exclusif de

la Conférence et de son secrétariat, l'ONU assurant la comptabilité, le contrôle des dépenses et la vérification interne et externe.

47. Dans ce cadre, le secrétariat :

a) Prépare un projet de programme et de budget biennal à examiner et à approuver par la Conférence des Parties;

b) Administre et contrôle le budget approuvé et présente des rapports périodiques à ce sujet à la Conférence des Parties; il établit en outre des rapports réguliers aux fins du contrôle interne de la gestion et de la prise de décisions;

c) Administre et contrôle les fonds extrabudgétaires et les programmes correspondants et fait rapport à ce sujet;

d) Entrepren d recruter du personnel, y compris du personnel temporaire et des consultants;

e) Évalue les services à fournir pour les réunions et veille à les assurer, en liaison avec l'organisation hôte;

f) Gère le programme de voyage du personnel, des consultants et des représentants des Parties;

g) Veille à ce que l'appui nécessaire lui soit fourni et exerce un contrôle central en ce qui concerne les dépenses afférentes au mobilier, au matériel, aux communications et autres frais de fonctionnement;

h) Entrepren d les achats nécessaires;

i) Assure la bonne répartition des fonds et leur utilisation conformément aux obligations imposées par les bailleurs de fonds; et

j) Assure la surveillance régulière des budgets des projets et de la situation des fonds d'affectation spéciale et autres dispositifs de cofinancement.

48. Comme il a été indiqué au paragraphe 46, la Conférence des Parties a décidé d'accepter l'offre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre les dispositions administratives et de fournir les services d'appui nécessaires au secrétariat de la Convention. L'ONU utilise notamment le système intégré de gestion (SIG) pour l'administration du personnel, les transactions financières et l'établissement des rapports financiers et des rapports sur la gestion du personnel. Le module du système applicable au personnel est déjà opérationnel à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Au début de l'an 2000 le module financier sera également installé et toutes les questions relatives au personnel et aux transactions financières de l'ONUG devront alors être traitées par le biais du SIG. À l'heure actuelle, ce système n'est pas utilisé à Bonn où il n'est d'ailleurs pas disponible. Toutefois, étant donné que l'appui administratif à la Convention est fourni par l'ONUG, il faudra dès l'an 2000 pouvoir accéder au SIG depuis Bonn. Les frais d'installation et d'exploitation de cette

liaison informatique avec l'ONUG se répartiraient entre l'achat initial de trois serveurs, la formation à l'ONUG des fonctionnaires de la Convention chargés des questions de personnel et de finance, la location et l'utilisation d'une ligne de gestion, le versement de redevances pour la licence et le recrutement d'un responsable du SIG (P-3) maîtrisant le système UNIX, chargé de la bonne marche du système et assurant l'assistance aux usagers. Les dépenses correspondantes ont été inscrites au projet de budget pour la période biennale à venir.

49. Les fonctions relatives à son programme sont exécutées par l'unité de l'administration et des finances, qui comporte un P-5, deux P-3 et trois agents des services généraux dont les postes sont financés par le budget de base. Il y a donc ajout d'un poste de P-3 pour le responsable du SIG.

50. Outre les dépenses de personnel, les prévisions annuelles, y compris celles relatives au secrétariat dans son ensemble, mais qui ont été regroupées sous le contrôle central de l'unité de l'administration et des finances, sont présentées en détail au tableau 13 et correspondent aux rubriques suivantes :

a) Autres dépenses relatives au personnel : assistance temporaire générale pour faire face aux périodes de pointe et remplacer le personnel en congé maladie ou de maternité; formation limitée du personnel; remboursement de l'impôt sur le revenu aux membres du personnel dont les émoluments au titre de la Convention seraient assujettis à l'impôt national; et assurance du personnel;

b) Frais de voyage du personnel se rendant au Siège et aux offices de l'ONU pour des réunions, des consultations et l'obtention de conseils relatifs aux questions administratives et financières; et services de consultants éventuellement nécessaires pour améliorer ou actualiser les procédures administratives et financières et les systèmes en place; et

c) Autres ressources nécessaires : frais généraux annuels de fonctionnement pour la location et l'entretien du mobilier, des équipements et des véhicules, dépenses de communication, location et entretien des locaux des bureaux de liaison, abonnement à Internet et acquisition de licences pour les logiciels; contribution pour la part qui incombe à la Convention en ce qui concerne les services communs à Haus Carstanjen, par exemple entretien général du bâtiment et parties communes, sécurité, éclairage, chauffage, énergie et eau, nettoyage, services postaux, ainsi que les services de vérification fournis par l'ONU; achats (pour les nouveaux membres du personnel et en fonction des nouveaux besoins) et remplacement des équipements et du mobilier éventuellement nécessaire; et fournitures de bureau.

#### G. Mécanisme mondial

51. Les détails relatifs au projet de programme et de budget (d'un montant estimatif de 1 750 000 dollars en l'an 2000 et 2 500 000 en 2001) du Mécanisme mondial sont présentés en annexe.

#### H. Autres postes de dépenses

##### *Frais généraux*

52. Les comptes de la Convention sont soumis à un prélèvement de 13 % au titre de l'appui aux programmes. En conséquence, sur la base d'un niveau de dépenses de 7 434 000 dollars en 2000 et 10 180 000 dollars en 2001 pour le budget de base, ce prélèvement peut être évalué à 966 500 dollars et 1 323 400 dollars, respectivement.

##### *Réserve de trésorerie*

53. À sa première session, la Conférence des Parties a décidé de fixer la réserve de trésorerie maintenue dans le cadre du fonds général à un niveau représentant 8,3 % du budget de base, frais généraux compris (décision 6/COP.1, par. 7). Avec la constitution en 1999 d'une réserve de trésorerie de 467 500 dollars, il faudra lui affecter 229 800 dollars en l'an 2000 et 257 500 en l'an 2001, pour atteindre les niveaux requis.

#### I. Contribution du pays d'accueil

54. Conformément à l'offre qu'il avait faite lorsqu'il a proposé d'accueillir le secrétariat, le Gouvernement allemand versera DM 1 000 000 au secrétariat, en sus de sa contribution en tant que Partie. Au taux de change retenu par l'ONU à des fins budgétaires (DM 1,76 pour 1 dollar), cette contribution permettrait d'alléger le budget de base d'environ 568 000 dollars pour chaque année de l'exercice biennal.

#### V. IMPRÉVUS

**Tableau 15. Provision pour imprévus  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

<b>Objet de dépense</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total</b>
Service des réunions de l'ONU	2 281,0	2 281,0	4 562,0
Frais généraux	296,5	296,5	593,0
Réserve de trésorerie	213,9	0,0	213,9
<b>Total, provisions pour imprévus</b>	<b>2 791,4</b>	<b>2 577,5</b>	<b>5 368,9</b>

55. Si l'Assemblée générale décidait de ne pas faire figurer les sessions de la Conférence des Parties au calendrier des réunions financées par le budget ordinaire, les Parties devraient supporter les coûts supplémentaires liés aux services de conférence.

56. On suppose en principe que les quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties et le CST se réuniront pendant deux semaines consécutives en 2000 et 2001. La répartition des réunions entre la Conférence des Parties et le Comité de la science et de la technologie au cours de cette période sera décidée ultérieurement, à la lumière du programme de travail de



ces deux organes. Il faudra donc prévoir des ressources pour assurer le service des réunions pendant deux semaines, en tenant compte de la possibilité qu'il y ait deux réunions simultanées à tout moment au cours de cette période (c'est-à-dire 20 réunions par semaine ou 40 réunions au cours de la période de deux semaines). Il faudra en outre prévoir des ressources pour financer la traduction, la reproduction et la distribution d'une documentation de présession (1 000 pages), de session (100 pages) et d'après-session (100 pages). Le coût total correspondant, y compris la traduction, l'interprétation et les services des séances et de la documentation ainsi que la location d'espace et de matériel de conférences peut être estimé à 2 280 000 dollars par session, soit 4 562 000 dollars pour l'exercice biennal. Il en découlerait pour les dépenses d'appui au programme un montant supplémentaire de 593 000 dollars pour la période biennale et une réserve de trésorerie de 213 900 dollars pour l'an 2000 (qui pourrait être reportée et servir de réserve pour 2001).

Annexe

On trouvera ci-après le projet de programme et de budget présenté par l'IFAD au titre du bureau du Mécanisme mondial pour la période 2000-2001.

<b>2000 MÉCANISME MONDIAL</b>		
<b>BUDGET DE BASE, COMPTE ADMINISTRATIF (US\$)</b>		
<b>1. DÉPENSES DE PERSONNEL</b>		<b>US\$</b>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>		
Directeur, D2	(12 mois)	180 000
Spécialiste de la gestion des programmes (hors classe), P5	(12 mois)	140 000
Analyste financier/analyste fonctionnel, P4	(12 mois)	120 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes, P4	(12 mois)	120 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes (hors classe), P5	(8 mois)	90 000
Recrutement et transfert du spécialiste de l'élaboration des programmes		50 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes, P3/P4	(6 mois)	60 000
Frais de recrutement et de transfert du spécialiste de l'élaboration des programmes		50 000
Formation /divers (dépenses de personnel)		20 000
<b>Total partiel, allocation pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>		<b>830 000</b>
<b>Agents des services généraux</b>		
Assistant administratif, G5	(12 mois)	60 000
Secrétaire du spécialiste des programmes (hors classe), G4	(12 mois)	50 000
Secrétaire de l'analyste financier et du spécialiste de l'élaboration des programmes, G4	(12 mois)	50 000
Secrétaire de deux spécialistes de l'élaboration des programmes, G4	(8 mois)	33 000
Heures supplémentaires		10 000
<b>Total partiel, allocation pour les agents des services généraux</b>		<b>203 000</b>
<b>Personnel temporaire</b>		
Experts		115 000
Agents des services généraux		10 000
<b>Total partiel, allocation pour le personnel temporaire</b>		<b>125 000</b>
<b>2. FRAIS GÉNÉRAUX ET DU BUREAU</b>		
a) Émoluments et frais des vérificateurs externes	(7710)	5 000
b) Communications (tél./téléx/fax seulement)	(7420)	50 000
c) Matériel de bureau et entretien	(7500)	45 000
d) Frais de représentation	(7810)	4 000
e) Divers	(7950)	3 000
<b>Total partiel, frais généraux et du Bureau</b>		<b>107 000</b>
<b>3. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
a) Voyages officiels	(7010)	100 000
b) Séminaires, consultations et ateliers		100 000
c) Médias, communications et mise en réseau	(7030)	60 000
d) Publications	(7060)	50 000
<b>Total partiel, autres dépenses de fonctionnement</b>		<b>310 000</b>
<b>IMPRÉVUS</b>		<b>175 000</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>1 750 000</b>

<b>2001 MÉCANISME MONDIAL</b>		
<b>BUDGET DE BASE, COMPTE ADMINISTRATIF (US\$)</b>		
<b>1. DÉPENSES DE PERSONNEL</b>		<b>US\$</b>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>		
Directeur, D2	(12 mois)	190 000
Spécialiste de la gestion des programmes (hors classe), P5	(12 mois)	147 000
Analyste financier/analyste fonctionnel, P4	(12 mois)	126 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes, P4	(12 mois)	126 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes (hors classe), P5	(12 mois)	155 000
Spécialiste de l'élaboration des programmes, P3/P4	(12 mois)	126 000
Chargé de recherches, P2	(9 mois)	60 000
Formation/divers (dépenses de personnel)		30 000
<b>Total partiel, allocation pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>		<b>960 000</b>
<b>Agents des services généraux</b>		
Assistant administratif, G6	(12 mois)	65 000
Secrétaire du spécialiste des programmes (hors classe), G5	(12 mois)	57 000
Secrétaire de l'analyste financier et du spécialiste de l'élaboration des programmes, G4	(12 mois)	52 000
Secrétaire de deux spécialistes de l'élaboration des programmes, G4	(12 mois)	52 000
Assistant pour l'information et les communications, G7	(9 mois)	57 000
Commis d'administration, G3	(12 mois)	44 000
Heures supplémentaires		30 000
<b>Total partiel, allocation pour les agents des services généraux</b>		<b>357 000</b>
<b>Personnel temporaire</b>		
Experts		210 000
Agents des services généraux		15 000
<b>Total partiel, allocation pour le personnel temporaire</b>		<b>225 000</b>
<b>2. FRAIS GÉNÉRAUX ET DU BUREAU</b>		
a) Émoluments et frais des vérificateurs externes	(7710)	10 000
b) Communications (tél./téléc/fax seulement)	70000	75 000
c) Matériel de bureau et entretien	(7500)	60 000
d) Frais de représentation	(7810)	10 000
e) Divers	(7950)	3 000
<b>Total partiel, frais généraux et du Bureau</b>		<b>158 000</b>
<b>3. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
a) Voyages officiels	(7010)	200 000
b) Séminaires, consultations et ateliers		200 000
c) Médias, communications et mise en réseau	(7030)	100 000
d) Publications	(7060)	50 000
<b>Total partiel, autres dépenses de fonctionnement</b>		<b>550 000</b>
<b>IMPRÉVUS</b>		<b>250 000</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>2 500 000</b>

## **Mécanisme mondial**

### **Programme de travail indicatif pour 2000 et 2001**

#### **Expansion du Bureau du Mécanisme mondial**

Au début de l'an 2000, le Bureau du Mécanisme mondial comptera quatre administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et trois agents des services généraux. Au cours de l'année, deux postes d'administrateur (un P-5 et un P-3/4) et un poste d'agent des services généraux (G-4) viendront s'ajouter aux effectifs. En 2001, un administrateur et deux agents des services généraux supplémentaires seront recrutés.

En ce qui concerne la rubrique "personnel temporaire" (administrateurs et agents des services généraux) les budgets de base correspondent à l'expansion prévue des activités du Mécanisme mondial. Avec ces budgets, notre intention est de financer les premières étapes d'initiatives nouvelles tandis que le développement ultérieur de ces initiatives et de celles lancées en 1999 seront financées par des contributions volontaires versées aux deux autres fonds du Mécanisme mondial.

Les postes budgétaires figurant sous la rubrique "frais généraux et du Bureau" ont été chiffrés de manière à couvrir les dépenses de base au titre du fonctionnement du bureau du Mécanisme mondial. La hausse indiquée pour 2001, par rapport à 2000, correspond à l'augmentation des effectifs et des dépenses générales connexes.

La rubrique "autres dépenses de fonctionnement" correspond aux frais de voyage du personnel du Mécanisme mondial et aux séminaires et ateliers qu'il organisera. En 2001, la hausse correspond à l'augmentation prévue des activités et des initiatives auxquelles le Mécanisme mondial participera.

#### **Formulation des orientations et relations réciproques avec les institutions du Comité de facilitation**

Au début de l'an 2000, la version définitive de la stratégie opérationnelle aura été approuvée par la Conférence des Parties. Sur la base de cette stratégie, des activités seront entreprises pour faire participer plus activement les institutions membres du Comité de facilitation aux opérations du Mécanisme mondial. Il sera attaché une attention particulière à cette participation. La stratégie définira un certain nombre d'initiatives stratégiques à long terme pour le Mécanisme mondial. Il est par ailleurs très vraisemblable que de nouvelles initiatives seront définies au cours de l'exercice biennal, telles celles indiquées plus bas. Certaines d'entre elles auront déjà été amorcées au début de la période biennale 2000-2001.

#### *Piégeage du carbone*

L'une de ces initiatives trouve son origine dans la perspective qu'offrent les droits négociables relatifs aux émissions de carbone de disposer d'un financement nouveau et important pour la mise en oeuvre de la Convention. Le piégeage du carbone peut jouer un rôle important non

seulement dans le reboisement mais aussi dans l'amélioration de la qualité des sols des terres agricoles. Si le piégeage du carbone s'avérait être une solution viable au regard de la Convention-cadre sur les changements climatiques, des crédits substantiels seraient disponibles. Pareille option ferait participer le secteur privé à la mise en oeuvre de la Convention.

#### *Allégement de la dette*

Le lourd fardeau que la dette fait peser sur les pays les moins avancés restreint leurs possibilités d'investissement dans le développement. Par ailleurs, ces pays sont souvent victimes de la désertification et de la dégradation des sols. Pour le Mécanisme mondial, l'intérêt est donc grand de suivre l'évolution de la situation dans le domaine de l'allégement de la dette et de veiller à ce que des solutions soient dûment recherchées afin d'obtenir davantage de ressources au profit de la mise en oeuvre de la Convention.

#### *Gestion des sols et de l'eau*

L'initiative récente de la Banque mondiale, du PNUD, du FEM et du PNUE en ce qui concerne la gestion intégrée des sols et de l'eau en Afrique offre au Mécanisme mondial un champ de coopération avec ces institutions et la possibilité d'établir un lien entre cette initiative et les programmes d'action sous-régionaux et nationaux entrepris au titre de la Convention.

#### *Plan sous-régional d'action*

Sur la base de la proposition de plan sous-régional d'action pour l'Asie occidentale, élaborée fin 1999/début de l'an 2000, le Mécanisme mondial poursuivra activement les objectifs d'intérêt commun avec les institutions donatrices, multilatérales et bilatérales et celles dont les activités portent sur des régions données.

#### *Fertilité des sols*

Des progrès ont déjà été accomplis en vue d'intégrer l'Initiative commune de la Banque mondiale et de la FAO pour la fertilité des sols aux programmes d'action nationaux en Afrique. Des initiatives analogues sont également envisagées dans d'autres domaines, comme celui du bétail, par exemple.

#### **Développement des relations avec les pays de l'OCDE**

Une fois qu'un certain nombre d'initiatives seront entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional, la base de la collaboration avec les pays de l'OCDE (la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux) sera plus solide. Le Mécanisme mondial sera en mesure de partager avec le groupe de l'OCDE les informations et données d'expérience dont il dispose sur la manière dont le financement et l'application de la Convention se déroulent, et de recommander des mesures à prendre pour favoriser l'exécution. Le Mécanisme mondial recherchera les possibilités de collaborer avec les organes directeurs du groupe de l'OCDE et il s'efforcera d'intervenir auprès de différents groupes constitués, comme les réunions du CAD-OCDE et celles organisées sous les auspices de la Commission européenne, pour étudier les politiques d'aide

au développement. Le Mécanisme mondial s'efforcera de tirer parti de ces rencontres pour faire valoir l'intérêt qu'il y a à affecter des ressources financières, à titre de contributions volontaires, à ses propres activités.

#### **Mobilisation ciblée des ressources**

Le nombre des pays, sous-régions et régions avec lesquels le Mécanisme mondial sera appelé à coopérer progressera régulièrement. De sept à dix pays devraient être concernés en l'an 2000, ainsi que trois à quatre sous-régions et une ou deux régions. En 2001, de 15 à 20 initiatives supplémentaires fondées sur une base géographique viendront s'ajouter. Les premières initiatives arriveront à maturité et donneront lieu à des activités de suivi. Le nombre total d'initiatives qu'il faudra gérer sur une base plus ou moins continue progressera donc rapidement, ce qui exigera la mise au point d'un système de gestion souple, faisant appel à des consultants étroitement associés au Mécanisme mondial, et engagés par contrat pour un nombre de jours donné chaque année.

#### **Mise au point de la base de données**

La mise au point de la base de données entrera dans une phase dynamique dans le courant de l'an 2000. Fin 1999, la tâche initiale de définition de la structure de la base de données et de l'établissement de relations de travail actives avec les institutions partenaires au sujet de cet aspect du mandat du Mécanisme global sera bien avancée. Un certain nombre d'expériences seront mises au point et étudiées avec les partenaires, de manière à s'assurer que la base de données corresponde aux demandes et aux attentes des parties prenantes au Mécanisme mondial.

Des applications spécifiques seront définies de manière à fournir, par exemple, les données statistiques nécessaires sur les flux de la dette et les critères d'éligibilité à un allègement de la dette ainsi que d'autres initiatives relatives à cet allègement. De manière analogue, des renseignements sur les secours en cas de catastrophe seront rassemblés et analysés au regard des tendances de la désertification. L'intention est d'analyser jusqu'à quel point les secours en cas de catastrophe sont affectés aux régions sujettes à la désertification et d'établir s'il ne serait pas plus utile d'investir dans des mesures de prévention que dans l'intervention.

D'autres initiatives de ce genre se feront certainement jour au fur et à mesure de la mise au point de la base de données et de l'expansion et de la structuration des activités du Mécanisme mondial.

#### **Réunions, conférences et rapports**

Au fur et à mesure que le Mécanisme mondial sera davantage connu et qu'il s'engagera dans un nombre d'activités sans cesse croissant, on assistera à une progression du nombre des invitations à participer à des réunions et à des séminaires à divers titres. Une politique sera définie pour savoir comment donner suite à de telles invitations. Il faudra que soit établi un équilibre entre les réunions et les conférences d'ordre technique et celles davantage orientées sur la formulation de politiques. En outre, le Mécanisme mondial commencera à organiser ses propres réunions. Elles prendront différentes

formes et répondront à différents objectifs dont la plupart seront fonction de l'expérience acquise par le Mécanisme mondial. Cependant, il est des plus vraisemblable qu'associer pays en développement et pays développés Parties à la Convention à l'étude de l'acquis du réseau du Mécanisme mondial aux niveaux national et sous-régional sera l'un des aspects de ces réunions. Il est également vraisemblable que les réunions du Comité de facilitation offriront de bonnes occasions de rassembler les institutions de ce Comité et les représentants de pays en développement, ainsi que les bailleurs de fonds bilatéraux, pour étudier les expériences et débattre des orientations futures.

En ce qui concerne les rapports, un effort sera fait pour les rationaliser au maximum, afin de réduire au minimum le temps consacré à ce type d'activité sans pour autant sous-estimer l'importance pour les diverses parties prenantes de l'établissement de rapports appropriés en temps voulu.

-----